

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 15-22)

Cette homélie est certes trop longue (environ 25 minutes). Cependant elle vous permettra de choisir ce qui vous paraîtra le plus approprié pour votre paroisse.

Homélie ou commentaire biblique des « Tiroirs homilétiques »

Voir le site :

<https://hozana.org/communaute/8618-tiroirs-homiletiques?tab=publications>

Table des matières sensible. En touchant une des lettres ou chiffres ci-dessous, vous accédez directement à la bonne page.

A. Prière	2
B. Texte biblique : Jésus connaît les pensées et les intentions du coeur de l'homme. Il n'est ni dupe, ni naïf. « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 15-22) (Mt 22, 15-22)	2
C. Homélie ou commentaire biblique des « Tiroirs homilétiques »	3
I. Les pharisiens hypocrites tendent un piège à Jésus. (Mt 22, 15-22)	3
II. La réponse de Jésus surprend tout le monde.	4
III. Jésus connaît chacun de nous.	4
IV. Quatre mots hébreux qui concernent la loi. Lien entre la prière du « Notre Père » et la loi.	5
V. Nécessité et loi.	6
VI. Trois textes de lois dans la mémoire de Jésus. L'importance de l'amour.	6
VII. Ce que la Bible dit à propos de rendre à César ce qui est à César	7
VIII. Ce que le catéchisme de l'Eglise Catholique dit à propos des différentes lois et de l'autorité.	8
IX. La manière de vivre des chrétiens l'emporte sur les lois.	8
X. De l'importance des récits, des paraboles à titre d'enseignement et de mise en pratique des lois.	9
XI. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 1. Le respect de ses commandements.	9
XII. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 2. Le jeûne comme forme de prière. Le jeûne pour nous libérer des tentations récurrentes. Le jeûne pour nous rendre saints.	10
XIII. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 3. Les offrandes et la dîme.	12
XIV. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 4. La prière, la louange et l'adoration.	13
XV. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 5. Le non jugement et l'exercice de la miséricorde.	13

A. Prière

Seigneur, Tu sais tout.

Tu connais la ruine morale de notre époque...

Ravive notre foi, allume tout à nouveau le feu du désir pour Toi, ô notre Dieu...

Ressuscite la conscience des fidèles, que nous devenions saints et bouillants pour Toi.

Seigneur, pour les jeunes, pour nos jeunes, nous Te demandons un réveil de la foi, pour tous les hommes de ce monde, suscite une découverte de la foi en Jésus et du bonheur qu'elle apporte, et pour les plus âgés, un retour à la foi en Toi.

Donne à chaque jeune la volonté et la force d'être saints comme l'a été le bienheureux Carlos Acutis, mort à l'âge de 15 ans. (<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2020-06/cardinal-angelo-becciu-carlo-acutis-beatification-assise-report.html>)

Libère-nous de toute tentation malsaine, de tout comportement qui ne T'honore pas.

Protège-nous contre toutes les forces du mal.

Seigneur, que l'amour triomphe partout. Tu es notre modèle et Tu nous remplis d'amour.

Garde-nous Seigneur. Donne-nous l'amour pour le Saint-Esprit, le désir d'être guidé par Lui.

L'Esprit Saint attend que nous lui confiions tous nos travaux, tous nos soucis, toutes nos décisions.

Jésus j'ai confiance en Toi.

Alléluia. Louez le Seigneur.

Amen.

B. Texte biblique : Jésus connaît les pensées et les intentions du coeur de l'homme. Il n'est ni dupe, ni naïf. « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 15-22) (Mt 22, 15-22)

« **15** Alors les pharisiens allèrent tenir conseil pour prendre Jésus au piège en le faisant parler. **16** Ils lui envoient leurs disciples, accompagnés des partisans d'Hérode :

« Maître, lui disent-ils, nous le savons : tu es toujours vrai et tu enseignes le chemin de Dieu en vérité ; tu ne te laisses influencer par personne, car ce n'est pas selon l'apparence que tu considères les gens. **17** Alors, donne-nous ton avis : Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? »

18 Connaissant leur perversité, Jésus dit :

« Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ? **19** Montrez-moi la monnaie de l'impôt. »

Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

20 Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

21 Ils répondirent : « De César. »

Alors il leur dit : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »
22 À ces mots, ils furent tout étonnés. Ils le laissèrent et s'en allèrent. » (Mt 22, 15-22)

C. Homélie ou commentaire biblique des « Tiroirs homilétiques »

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 21)

I. Les pharisiens hypocrites tendent un piège à Jésus. (Mt 22, 15-22)

1. Des pharisiens envoient leurs disciples auprès de Jésus. Ils sont accompagnés des partisans d'Hérode. Ils ont tenu conseil, se sont réunis pour savoir quelle stratégie adopter pour nuire à Jésus, le faire tomber et pouvoir l'accuser. Leur but, pouvoir faire condamner Jésus par le gouvernement romain ou les autorités religieuses. Les pharisiens veulent prendre Jésus au défaut de la cuirasse.

2. Ils approchent Jésus de manière hypocrite, perverse même. Ils le flattent. « Maître, lui disent-ils, nous le savons : tu es toujours vrai et tu enseignes le chemin de Dieu en vérité ; tu ne te laisses influencer par personne, car ce n'est pas selon l'apparence que tu considères les gens. » (Mt 22, 16)

3. Leur plan est maléfique et astucieux. Ils ont même invité des partisans d'Hérode qui pourront rapporter à l'autorité les mauvais propos de Jésus. Ils ont trouvé un motif imparable, du moins le pensent-ils. Ils sont certains de pouvoir faire tomber Jésus, dont ils savent qu'il est hautement spirituel. Les pharisiens rusent. Leur tactique est ingénieuse. Ils lui posent une seule question piège. Quelle que soit la réponse de Jésus, ils savent qu'ils pourront l'accuser. Ils veulent juste connaître l'avis de Jésus sur un sujet particulier en rapport avec les impôts. Leur question est la suivante : « Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? » (Mt 22, 17)

4. Ils lui présentent une pièce d'un denier. C'est alors que Jésus a une présence d'esprit extraordinaire. Jésus ne possède pas d'argent, mais il connaît les monnaies en vigueur, il sait qu'un denier est le salaire d'une journée de travail et que la pièce porte une effigie avec le portrait de l'empereur.

Jésus dit aux pharisiens :

« Montrez-moi la monnaie de l'impôt. » (Mt 22, 19)

5. Si Jésus dit qu'il faut payer l'impôt à César alors c'est un collaborateur du système politique mis en place. Pour le peuple d'Israël, la Loi de Moïse est à la fois une loi religieuse

et civile. Or, être dirigé par une autorité dont les lois ne correspondent pas à la loi de Moïse est une chose à éviter absolument. Il faut retrouver le droit de n'obéir qu'à Dieu et par conséquent, il faut chasser le peuple romain.

6. Si Jésus dit qu'il faut payer l'impôt à César, alors il pourra être accusé d'être un collaborateur de l'occupant. Il sera immédiatement condamné par tous les bons Israélites et les hommes religieux. Ceux qui vraiment veulent suivre les lois de Dieu pourront le dénigrer en répétant partout que Jésus a osé dire qu'il faut payer l'impôt à César. Ils s'arrogeront le droit de le persécuter et dire de lui qu'il ne considère par la Loi de Moïse comme la loi suprême qui les sauve et leur donne la vie.

7. Si Jésus dit qu'il ne faut pas payer l'impôt à César alors les partisans d'Hérode rapporteront le fait à l'autorité en place. Il pourra être accusé. Jésus sera considéré comme un homme dangereux pour le pays parce qu'il incite à la rébellion et à la désobéissance civile.

Combien d'hommes se font passer pour innocents. Leur douceur et leur gentillesse peut cacher des plans abominables. Manoeuvres et intrigues ne sont-elles pas monnaie courante aujourd'hui encore. Prions pour que Dieu nous accorde l'intelligence du Christ et nous rende vigilants pour ne point devenir la proie de personnes malfaisantes.

II. La réponse de Jésus surprend tout le monde.

8. Vous connaissez la réponse franche de Jésus. Jésus n'est pas dupe, il a compris leurs mauvaises intentions. Il leur donne une réponse remplie de sagesse divine.

« Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ? Montrez-moi la monnaie de l'impôt. »

Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

Ils répondirent : « De César. »

Alors il leur dit : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

À ces mots, ils furent tout étonnés. Ils le laissèrent et s'en allèrent. » (Mt 22, 18-22)

III. Jésus connaît chacun de nous.

9. Jésus a eu cette capacité de discernement cette intelligence qui lui permet de discerner le piège que les pharisiens lui tendent. Jésus a compris leurs réelles motivations :

« Hypocrites ! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ? » (Mt 22, 18) leur dit-il.

Jésus nous connaît. « Il sonde les coeurs et connaît la pensée de l'Esprit. » (cf Rm 8, 27)
Nous ne pouvons rien cacher au Christ.

IV. Quatre mots hébreux qui concernent la loi. Lien entre la prière du « Notre Père » et la loi.

10. Jésus connaissait ce que la Loi juive exigeait en matière de lois. Il sait que la Bible hébraïque ne contient pas seulement un ensemble de récits, mais aussi des textes qui avaient et qui ont encore valeur de loi civile. Il connaissait les mots qui concernent la loi. Ils sont nombreux. Approchons-nous de quatre d'entre eux pour mieux éclairer comment Jésus comprend la Loi, la Torah, le texte biblique du Pentateuque ainsi que d'autres lois divines ou humaines.

הַמִּצְוָה *hamitsvah*, « le commandement » est peut-être le mot plus important, celui qui a été retenu lorsque l'on veut signifier ce qu'ordonne Dieu, ce qu'il commande.

וְהַמִּשְׁפָּטִים *vehamishppattime* « et les jugements » est un mot qui pourrait encore être traduit par « lois », « règles », « ordonnances », certes mais dont la dominante se réfère à quelque chose qui est juste, à la justice de Dieu ou des hommes, au droit.

עֲדוֹת pourrait aussi être traduit par « témoignage(s) divin(s) », « lois », « décrets », « ordonnances », « commandements », « préceptes ». Ce mot n'existe pas au singulier. Les lois sont un témoignage divin.

חֹק *choq* qui possède de très nombreux sens, loi, statut, tâche, décret.

11. Nous retrouvons d'ailleurs ce mot חֹק *choq* dans la prière du « Notre Père » en hébreu. En effet, il est assez probable que Matthieu, dont le grec de cette prière semble traduire plutôt des expressions hébraïques, ait eu connaissance d'une formulation exprimée par Jésus telle que : « לֶחֶם חֻקֵּנוּ » qui signifie « notre pain nécessaire » ou « notre pain ordonné par la loi naturelle pour pouvoir vivre et travailler normalement » « Notre pain nécessaire (la portion qu'ordonne la loi naturelle à mon corps pour qu'il puisse subsister), donne-le nous aujourd'hui. » Si nous considérons la phrase liturgique et biblique dans son entier, en hébreu : « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » (Mt 6, 11) Voici comment s'articulerait cette même portion de la prière :

« לָנוּ תֵן לֶחֶם חֻקֵּנוּ *ète léchème chouqènou* Notre pain de la nécessité, תֵּן לָנוּ *tèn lanou* donne-nous הַיּוֹם *haïome* aujourd'hui. » ou « Notre pain nécessaire (à la vie), donne-nous aujourd'hui. »

Si nous abordons ici la prière du Notre Père à la manière hébraïque, c'est pour signifier le lien qui existe entre nécessité et loi naturelle, entre nécessité et loi divine ou humaine.

V. Nécessité et loi.

12. Des lois promulguées par des rois ou des empereurs comme César, l'ont été parce qu'il y a là une nécessité. Ces lois doivent tenir compte de la loi naturelle qui nous régit tous. Ces lois sont établies pour le bon ordre de la société, pour le bon fonctionnement de divers services, pour que les infrastructures se développent, pour que des voies de communication existent.

VI. Trois textes de lois dans la mémoire de Jésus. L'importance de l'amour.

13. Voici le premier texte en rapport avec les lois :

« Voici les commandements, les lois et les ordonnances que l'Eternel, votre Dieu, a commandé de vous enseigner, afin que vous les mettiez en pratique dans le pays dont vous allez prendre possession; afin que tu craignes l'Eternel, ton Dieu, en observant, tous les jours de ta vie, toi, ton fils, et le fils de ton fils, toutes ses lois et tous ses commandements que je te prescris, et afin que tes jours soient prolongés. Tu les écouteras donc, Israël, et tu auras soin de les mettre en pratique, afin que tu sois heureux et que vous multipliez beaucoup, comme te l'a dit l'Eternel, le Dieu de tes pères, en te promettant un pays où coulent le lait et le miel. Ecoute, Israël! l'Eternel, notre Dieu, est le seul Eternel. Tu aimeras l'Eternel, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute ta force. Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton coeur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. » (Dt 6, 1-7)

Nous retenons l'importance des commandements, la crainte de Dieu qu'ils doivent nous inspirer, la nécessité de les mettre en pratique, les bénédictions héritées à la condition d'en tenir compte, la nécessité de ne pas interrompre la chaîne de la communication puisque deux fois par jour, il s'agit de parler des commandements, de les méditer.

14. Voici le deuxième texte en rapport avec les lois :

« Voici les préceptes, les lois et les ordonnances que Moïse prescrit aux enfants d'Israël, après leur sortie d'Egypte. » (Dt 4, 45)

Nous retenons aussi qu'après la sortie d'Egypte, une société nouvelle, autonome peut se mettre en place. Moïse, inspiré par Dieu en sera le législateur.

15. Voici le troisième :

« Si tu aimes ton Dieu, si tu marches dans ses voies, si tu gardes ses commandements, ses lois et ses coutumes, tu vivras et tu te multiplieras. » (Dt 30, 14) Nous retenons encore combien notre amour pour Dieu nous permet de dépasser le cadre légal proprement dit,

combien notre amour pour Dieu nous motive pour accomplir ses desseins. Il n'est donc pas étonnant que Jésus ait pu dire dans l'Evangile :

« Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour. » (Jn 15, 10)

Il y a aussi une importance donnée à la répétition pour que le réflexe de respect des commandements s'installe progressivement dans l'esprit de l'homme. Le langage de Jésus lui-même utilise la répétition. L'expression « garder les commandements » revient deux fois de même l'expression « demeurer dans l'amour ». La répétition doit imprimer quelque chose qui nous marque et nous change. « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour. » (Jn 15, 10)

Cette importance donnée à la répétition justifie que nous lisions les Ecritures chaque jour une portion même petite, du texte sacré. Il nous est proposé un moment opportun le matin pour commencer la journée dans la Présence de Dieu et de même un moment le soir pour relire la journée, s'améliorer et passer une bonne nuit. C'est ainsi que le père doit s'obliger à éduquer son enfant. « Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. » (Dt 6, 1-7) Combien de fois répétons-nous des gestes importants sans nous lasser. Il existe même un livre qui consigne des opinions sur les lois et les prescriptions de la Bible et qui porte le nom de « Répétition ». (Le mot « répétition » en hébreu, se dit מִשְׁנָה *mishnah* ; la מִשְׁנָה *mishnah* est donc un ouvrage important compilé au IIIe siècle de notre ère qui nous permet de mieux comprendre les Ecritures et se définit comme loi orale. Il s'agit plutôt d'un ouvrage pour spécialiste.) Retenons simplement que parler des Ecritures, les lire, les méditer, en apprendre par cœur certains passages sont des actions qui nous ouvrent l'esprit. Parce que nous aimons notre Dieu, les répétitions ne sont pas fastidieuses, nous faisons tout pour lui plaire.

VII. Ce que la Bible dit à propos de rendre à César ce qui est à César

16. Saint-Paul demande que nous priions pour tous ceux qui sont élevés à une position d'autorité :

« J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. C'est là le témoignage rendu en son propre temps, et pour lequel j'ai été établi prédicateur et apôtre – je dis la vérité, je ne mens pas- chargé d'instruire les païens

dans la foi et la vérité. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, en élevant des mains pures, sans colère ni mauvaises pensées. » (1Tim 2, 1-7)

L'épître aux Romains a retenu la leçon de la parabole de Jésus :

« Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui les taxes, les taxes ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur. » (Rm 13, 7)

VIII. Ce que le catéchisme de l'Eglise Catholique dit à propos des différentes lois et de l'autorité.

18. « Les expressions de la loi morale sont diverses, et elles sont toutes coordonnées entre elles : la loi éternelle, source en Dieu de toutes les lois ; la loi naturelle ; la loi révélée comprenant la Loi ancienne et la Loi nouvelle ou évangélique ; enfin les lois civiles et ecclésiastiques. » (Catéchisme de l'Eglise Catholique no 1952)

« A la vie en société manqueraient l'ordre et la fécondité sans la présence d'hommes légitimement investis de l'autorité et qui assurent la sauvegarde des institutions et pourvoient, dans une mesure suffisante, au bien commun " (PT 46). On appelle " autorité " la qualité en vertu de laquelle des personnes ou des institutions donnent des lois et des ordres à des hommes, et attendent une obéissance de leur part. » (Catéchisme de l'Eglise catholique no 1897)

Nous ajoutons que l'étymologie du mot « autorité » est aussi significative. Il est attendu une obéissance. Cependant l'autorité ne devrait jamais devenir tyrannique. En effet, le latin *augere* « faire grandir » est à l'origine du mot « autorité ».

IX. La manière de vivre des chrétiens l'emporte sur les lois.

18. En quoi les chrétiens sont-ils au-dessus des lois, non dans le sens qu'ils ne les respectent pas, mais dans le sens que les lois judéo-chrétiennes tirées des Ecritures vont plus loin encore dans le respect que demandent les lois civiles. Ecoutons Saint Justin de Naplouse (vers 100-165) qui est mort martyr à Rome et qui est fêté le 1ier juin ou peut-être aussi Clément d'Alexandrie (150-225) qui lui est fêté le 4 décembre, nous ne sommes pas certains de l'auteur. Ce texte du début du christianisme nous dit ceci :

« Les chrétiens résident dans leur propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens et supportent toutes leurs charges comme des étrangers ... Ils obéissent aux lois établies, et leur manière de vivre l'emporte sur les lois ... Si noble est le poste que Dieu leur a assigné qu'il ne leur est pas permis de désertier (Epître à Diognète 5, 5. 10 ; 6, 10). Cet écrit est connu sous le nom d'Epître à Diognète et qui considère les chrétiens comme « L'âme du monde ».

X. De l'importance des récits, des paraboles à titre d'enseignement et de mise en pratique des lois.

19. Pour Jésus, entreprendre de formuler ou reformuler des textes de loi est monnaie courante. Mais Jésus sait nous surprendre. Il est un fin didacticien. Il a compris le rôle important des récits et des paraboles. Tout le monde connaît la parabole du Bon Samaritain. Écoutons ce court récit : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. Il tomba au milieu des brigands, qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups, et s'en allèrent, le laissant à demi mort. Un sacrificateur, qui fortuitement descendait par le même chemin, ayant vu cet homme, passa outre. Un Lévite, qui arriva aussi dans ce lieu, l'ayant vu, passa outre. Mais un Samaritain, qui voyageait, étant venu là, fut ému de compassion lorsqu'il le vit. Il s'approcha, et banda ses plaies, en y versant de l'huile et du vin; puis il le mit sur sa propre monture, le conduisit à une hôtellerie, et prit soin de lui. Le lendemain, il tira deux deniers, les donna à l'hôte, et dit: Aie soin de lui, et ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour. » (Lc 10, 30-35)

20. Nous vous proposons le commentaire du pape François qui explique ce que cette parabole propose en tant que Présence : « Être présent aux côtés de celui qui a besoin d'aide, sans se soucier de savoir s'il fait partie ou non du même cercle d'appartenance... le Samaritain... s'est fait proche du Juif blessé. Pour se faire proche et présent, il a franchi toutes les barrières culturelles et historiques. La conclusion de Jésus est une requête : « Va, et toi aussi, fais de même » (Lc 10, 37). Autrement dit, il nous exhorte à laisser de côté toutes les différences et, face à la souffrance, à devenir proche de toute personne. Donc, je ne dis plus que j'ai des "prochains" que je dois aider, mais plutôt que je me sens appelé à devenir un prochain pour les autres. » (*Fratelli Tutti*, no 81, Lettre encyclique du Saint-Père François, sur la fraternité et l'amitié sociale)

XI. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 1. Le respect de ses commandements.

21. En premier lieu, il y a lieu de préciser que le « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) est à considérer au travers du respect de ses commandements, à commencer par les dix paroles ou le décalogue :

« 1. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis

l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

2. Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.

3. Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier.

4. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

5. Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.

6. Tu ne tueras point.

7. Tu ne commettras point d'adultère.

8. Tu ne déroberas point.

9. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

10. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. (Ex 20, 3-17)

XII. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 2. Le jeûne comme forme de prière. Le jeûne pour nous libérer des tentations récurrentes. Le jeûne pour nous rendre saints.

22. Nous avons beaucoup interprété les faits et gestes de Jésus, son enseignement à la lumière de la tradition de l'Eglise. Celle-ci a prévu dans son calendrier liturgique, deux jours de jeûne par année. Les personnes de plus de soixante ans ne sont plus tenues de jeûner. Nous avons bien sûr raison d'écouter l'interprétation de l'Eglise. Elle nous préserve de déviations possibles et de tomber dans les excès. La Parole de Dieu, soit les Ecritures saintes sont premières dans l'autorité que l'Eglise lui reconnaît. Les écrits du magistère et les écrits des docteurs de l'Eglise et des saints sont aussi importants, mais ils viennent en second puis en troisième dans cette autorité. Il est important aussi que nous écoutions l'Esprit Saint. Lui peut aussi nous exhorter à prier et à jeûner.

23. Voyons un exemple dans notre actualité. « Après l'assassinat du Père Jacques Hamel, le 26 juillet 2016 par deux jeunes musulmans fanatisés, Mgr Georges Pontier, alors président de la Conférence des évêques de France, invita solennellement à une journée de prière et de jeûne en réponse à la barbarie. « Ce sont nos armes à nous, celles de la prière et de la

paix, en refusant d'amplifier la réaction normale et première de peur », expliquait l'archevêque de Marseille. « Le jeûne, une arme contre le terrorisme », titra alors l'agence France-Presse

[\(https://www.cath.ch/newsf/il-est-des-demons-quon-ne-peut-chasser-que-par-le-jeune-et-la-priere/\)](https://www.cath.ch/newsf/il-est-des-demons-quon-ne-peut-chasser-que-par-le-jeune-et-la-priere/)

24. Cette décision s'inscrit pleinement dans la méditation des Ecritures : « Mais cette sorte de démon ne sort que par la prière et par le jeûne. » (Mt 17, 21) Ainsi, ne croyons pas que nous soyons invulnérables. Nous avons besoin de rester humble, de demander pardon pour nos indécidesses ou pour nos mauvais habits. Le premier élément dans cette démarche, c'est que nous soyons décidés, et désirions vraiment être libérés. Cette volonté et cette certitude qu'un changement est possible, Matthieu Ricard la décrit très bien : « Observés à quelques années d'intervalle, rares sont les coléreux qui deviennent patients, les tourmentés qui trouvent la paix intérieure ou les prétentieux qui se font humbles. Il est indéniable cependant que certains individus changent, et le changement qui s'opère en eux montre qu'il ne s'agit pas d'une chose impossible. Nos traits de caractère perdurent tant que nous ne faisons rien pour les améliorer et que nous laissons nos dispositions et nos automatismes se maintenir, voire se renforcer avec le temps. » (RICARD MATTHIEU, *Plaidoyer pour l'altruisme, la force de la bienveillance*, aux Editions Nil, ISBN : 978-2-84111-623-2, Paris, 2013, p. 272)

25. Après notre détermination au changement, un deuxième élément nous permettra de nous voir libérés de nos traits de caractère inappropriés, de péchés plus graves ou d'une addiction, c'est notre amour pour le Seigneur et pour Sa Parole. Nous n'hésiterons pas à mettre en pratique les injonctions des Ecritures ou ses affirmations : « Mais cette sorte de mauvais esprit ne sort que par la prière et par le jeûne. » (Mt 17, 21) Nous compterons sur l'action efficace de Sa Parole. Esther et tout son peuple ont jeûné et prié trois jours. (Est 4, 16) Leur action a permis d'éviter un génocide. Saint Paul a fait de même pour se repentir des crimes qu'il commettait contre les chrétiens. (Ac 9, 9) Les gens de Ninive ont jeûné et prié. Ils se sont repentis pour éviter la destruction de leur ville, (Jon 3, 5) Néhémie a confessé ses péchés avec ceux du peuple. (Néh 9, 1) Tous ont obtenu la victoire contre leurs mauvaises habitudes et leurs péchés. Ils ont combattu avec leur volonté et la grâce du Seigneur a opéré en leur faveur car « Dieu donne ce qu'Il ordonne ». (Saint Augustin) Moïse a jeûné et même Jésus, Fils de Dieu a compris cette nécessité. Le jeûne est la prière du corps. Il est efficace pour lutter contre les tentations et être guéris de nos péchés.

26. Le Seigneur veut nous libérer et nous pardonner. Si cela est nécessaire, nous en parlerons à un prêtre, un pasteur ou à un frère dans la foi. Ils sauront nous conseiller pour nous voir définitivement libérés d'une tentation qui nous harcèle et nous empêche d'être en paix avec Dieu.

27. Aimer Dieu, c'est aussi se préparer pour Lui, par amour pour Lui, c'est se sanctifier.

« וְהֵייתֶם לי Et vous serez pour Moi קְדוֹשִׁים כִּי car קְדוֹשׁ Saint אֲנִי Moi יְהוָה le tétragramme, (Je suis), l'Eternel. » {Lév 10, 26}

XIII. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 3. Les offrandes et la dîme.

28. Nous avons à coeur de parler des bénédictions reçues par tous ceux qui ont reçu la grâce de pouvoir donner avec libéralité. Écoutons l'Évangile de Matthieu : « Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qu'il y a de plus important dans la loi : le droit, la miséricorde et la fidélité ; c'est là ce qu'il fallait pratiquer sans laisser de côté le reste » (Mt 23, 23) Jésus explique clairement que la dîme n'est pas une option, elle est obligatoire. Cependant le droit, la miséricorde et la fidélité sont premiers.

29. Voyons un texte du prophète Malachie. Il promet de grandes bénédictions à celui qui est fidèle dans cette démarche de la dîme : « Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, Afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; Mettez-moi de la sorte à l'épreuve, Dit l'Éternel des armées, Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, Si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. Pour vous, je menacerai celui qui dévore, Et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, Et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, Dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux, Car vous serez un pays de délices, Dit l'Éternel des armées. » (Mal 3, 10-13)

30. Dans la pensée de Jésus, qui bien sûr connaît le texte de Malachie, la dîme est clairement une obligation. Cette portion ne lui appartient pas. C'est « la part à Dieu ». Donner, rendre à Dieu les dix pour cent de tous nos revenus, c'est pour Jésus une réalité qui va de soi et nous l'avons vu, il ne supprime pas cette loi dans son enseignement. Beaucoup de chrétiens aujourd'hui considèrent les bénédictions reçues au travers du don de la dîme et encouragent leurs frères à faire de même. Ils disent être particulièrement bénis d'avoir osé ce pas de foi. Bien sûr, il ne s'agit d'un calcul. Donner en espérant que Dieu me donnera davantage que mon don.

31. « Que celui qui donne le fasse avec libéralité. » (Rm 12, 8) nous dit l'épître aux Romains. Saint Paul aussi nous en parle : « Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. Que chacun donne comme il l'a résolu en son coeur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de

quoi satisfaire à tous vos besoins, vous avez encore en abondance pour toute bonne oeuvre. » (2 Cor 9, 6-8)

32. L'Eglise ne considère pas que le don de la dîme est une obligation. Elle laisse libre le lecteur des Ecritures réaliser ce don ou non. Elle se concentre sur les besoins de l'Eglise et de la nécessité d'y subvenir sans parler de pourcentage. « Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres. » (Code de Droit Canonique no 222,§1)

« Les fidèles ont encore l'obligation de subvenir, chacun selon ses capacités, aux nécessités matérielles de l'Église. » (Catéchisme de l'Église Catholique no 2043)

XIV. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 4. La prière, la louange et l'adoration.

33. Nous avons déjà évoqué la prière pour les autorités civiles dans le numéro 16. Chacun de nous prie, loue et adore. Demandons encore au Saint-Esprit de nous révéler comment nous pouvons honorer Dieu par notre prière. Il y a tellement de voies possibles. Certains ont choisi la lectio divina ou le culte personnel. C'est la pratique du pape François qui durant deux heures chaque matin, prie et lit les Ecritures. D'autres prient les trois offices quotidiens priés par les prêtres, ou les huit offices monastiques quotidiens, si le Seigneur leur en laisse le temps, d'autres préféreront la prière du chapelet, d'autres l'adoration du Seigneur dans la nature, ou l'adoration eucharistique, d'autres encore la louange avec de la musique à la mode chantant la gloire de Dieu ou les nombreux textes bibliques du chant grégorien.

XV. « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu. » (Mt 22, 22) 5. Le non jugement et l'exercice de la miséricorde.

34. Notre jugement est souvent prompt et nous oublions d'exercer la miséricorde. Pourtant Jésus nous le dit : « Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez. » (Mt 7, 1-2)

Voici un texte que vous connaissez sans doute déjà, mais qui va vraiment dans le sens du non jugement :

« Jésus n'a pas dit : Cette femme est volage, légère, sottise, elle est marquée par l'atavisme moral et religieux de son milieu, ce n'est qu'une femme !

Jésus lui demande un verre d'eau et il engage la conversation. (Jn 4, 1-42)

Jésus n'a pas dit : Voilà une pécheresse publique, une prostituée à tout jamais enlisée dans le vice.

Jésus dit : Elle a plus de chances pour le Royaume de Dieu que ceux qui tiennent à leur richesse ou se drapent dans leur vertu ou leur savoir. (Lc 7, 36-49)

Jésus n'a pas dit : Celle-ci n'est qu'une adultère.

Jésus dit : Je ne te condamne pas. Va et ne pèche plus. (Jn 8, 9-10)

Jésus n'a pas dit : Celle-là qui cherche à toucher mon manteau n'est qu'une hystérique.

Jésus l'écoute lui parle et la guérit. (Lc 8, 43-48)

Jésus n'a pas dit : Cette vieille qui met son obole dans le tronc pour les bonnes oeuvres du Temple n'est qu'une superstitieuse.

Jésus dit qu'elle est extraordinaire et qu'on ferait bien d'imiter son désintéressement.

Jésus n'a pas dit : Ces enfants ne sont que des gosses.

Jésus dit : laissez-les venir à moi et tachez de leur ressembler. (Mt 19, 13-15)

Jésus n'a pas dit : Cet homme n'est qu'un fonctionnaire véreux qui s'enrichit en flattant le pouvoir et en saignant les pauvres.

Jésus s'invite à sa table et assure que sa maison a reçu le salut. ((Lc 19, 1-10)

Jésus n'a pas dit comme son entourage : Cet aveugle paie sûrement ses fautes ou celles de ses ancêtres.

Jésus dit que l'on se trompe complètement à son sujet, et il stupéfie tout le monde, ses apôtres, les scribes et les pharisiens en montrant avec éclat combien cet homme jouit de la faveur de Dieu : « Il faut que l'action de Dieu soit manifeste en lui. » (Jn 9, 1-3)

Jésus n'a pas dit : Ce centurion n'est qu'un occupant.

Jésus dit : Je n'ai jamais vu pareille foi en Israël. (Lc 7, 1-10)

Jésus n'a pas dit : Ce savant n'est qu'un intellectuel.

Jésus lui ouvre les voies par une renaissance spirituelle. (Jn 3, 1-21)

Jésus n'a pas dit : Cet individu n'est qu'un hors-la-loi.

Jésus dit : Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. (Lc 23, 39-43)

Jésus n'a pas dit : Ce Judas n'est qu'un traître.

Jésus l'embrasse et lui dit : Mon ami. (Mt 26, 50)

Jésus n'a pas dit : Ce fanfaron n'est qu'un renégat.

Jésus lui dit : Pierre m'aimes-tu? (Jn 21, 15-17)

Jésus n'a pas dit : Ces grands-prêtres ne sont que des juges iniques, ce roi n'est qu'un pantin, ce procureur romain n'est qu'un pleutre, cette foule qui me conspuent n'est qu'une plèbe, ces soldats qui me maltraitent ne sont que des fonctionnaires.

Jésus dit : Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font. » (Lc 23, 34)

Jésus n'a pas dit : Il n'y a rien de bon dans celui-ci, dans celui-là, dans ce milieu-ci et dans ce milieu-là. De nos jours, il n'aurait jamais dit : Ce n'est qu'un intégriste, qu'un moderniste, qu'un gauchiste, qu'un fasciste, qu'un mécréant, qu'un bigot...

Pour Jésus, les autres, quels qu'ils soient, quels que soient leurs actes, leur statut, leur réputation, sont toujours aimés de Dieu. Jamais homme n'a respecté les autres comme cet homme. Il est unique. Il est le Fils unique de Celui qui fait briller son soleil sur les bons et les méchants. (Mt, 5, 48)

En celui qu'il rencontre il voit toujours un extraordinaire possible ! Un avenir tout neuf ! malgré le passé. » (Le cardinal Albert Decourtray (1923-1994) ancien archevêque de Lyon et académicien)

35. « Rendre à Dieu ce qui est à Dieu », n'est-ce pas aussi donner à notre prochain ce que Dieu nous a donné (verbe grec ἀποδίδωμι).

Dans Mt 25, 31-46, Jésus utilise de nouveau le procédé de la répétition. Quatre fois avec astuce et intelligence, Jésus insiste, Jésus répète sur des modes différents, les mêmes six oeuvres de miséricorde corporelle à accomplir : « J'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi ! » (Mt 25, 35-36)

Si Jésus insiste de manière aussi drastique, c'est qu'il sait ô combien la souffrance humaine peut être insupportable. Ceux qui passent pas l'épreuve de la faim ou de la soif, de la pauvreté ou de l'isolement, de la maladie ou de l'emprisonnement ont besoin de notre présence. Ceux parmi nous qui le peuvent, nous pourrions faire un geste pour diminuer leur souffrance. Que le Seigneur nous inspire.